



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Le jeudi 12 octobre 2023

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

Lundi 16 OCTOBRE 2023 à 18h30

Attention : en raison des travaux actuellement en cours dans la salle du Conseil Municipal, cette séance se tiendra exceptionnellement dans la salle dite de l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Fonctionnement du CM :**
 - Information démission d'une conseillère
 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
4. **Finances :**
 - Passage au nouveau plan comptable et budgétaire M57
 - Admissions en non-valeurs
5. **Ressources Humaines - Création de postes au Tableau des effectifs :**
 - CDD pour accroissement temporaire d'activité – sur le principe de la reconduction du dispositif de postes existants pour les besoins sur l'école.
6. **Aménagement local et développement durable :**
 - Proposition de définition de zones d'accélération des énergies renouvelables
7. **Affaires foncières :**
 - Déclassement du site et des bâtiments de la friche piscine municipale

- Convention de mise en place d'une clôture quartier de la Jourdane
- Acquisitions foncières :
 - o Différents terrains propriété des consorts DELHOMME, AUBIN et LAFORCE, (14 parcelles), situés sur le territoire communal, dont parcelle BH366 située quartier de l'Eclou permettant l'implantation d'un Point d'Apport Volontaire de déchets ménagers (PAV) pour un montant de 7 500 €,
 - o 3 parcelles cadastrées AS 307, 396 et 397, propriété Ducros, situées quartier du Vieux-village, pour un montant de 145 000 €,
 - o Ancienne Cave coopérative céréalière, parcelle cadastrée AS 415, pour un montant de 60 000 €,
 - o Parcelle agricole quartier du Vieux-village, cadastrée AS 352, pour un montant de 8000 €,
 - o 2 parcelles cadastrées BT 147 et AN 001, quartier Malaurie, pour un montant de 1000 €,
 - o 2 parcelles cadastrée BH 177 et AZ 197, situées quartier Saint Pierre et Ricarde (Délibération pour orientation, le prix étant en cours de négociation).

8. Sécurité publique : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile

9. Divers : Dénomination du bâtiment dit « CIL »

10. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Merci de me communiquer vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,
- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU